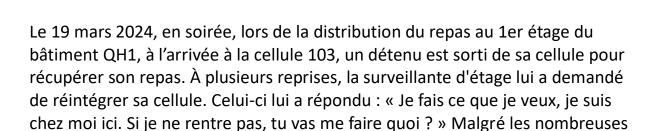


Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s SPS C.P Draguignan

Lâche Agression



injonctions de notre collègue le détenu a refusé de réintégrer sa cellule.

Face à son inertie physique, la surveillante d'étage, accompagnée de l'agent de mouvement, ont pris l'initiative de le réintégrer ce même détenu en utilisant la force strictement nécessaire. À l'entrée de la cellule, le détenu est devenu brutalement agressif et a percuté l'agent mouvement au niveau du thorax. La surveillante d'étage est intervenue à son tour pour prêter main forte à notre collègue, mais le détenu s'est débattu violemment, et les agents ont eu du mal à le maîtriser. Pendant la maîtrise, nos deux collègues ont été blessés.

Madame la Directrice, le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s demande la peine maximale et le transfert sans délai de ce détenu à l'issue de son passage au quartier disciplinaire.

De plus, le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s demande que le premier étage du QH1 soit renforcé par 2 agents en permanence, compte tenu de la population à profil psychiatrique qui s'y trouve, et pourquoi pas, la création d'un quartier spécifique d'observation comme dans plusieurs établissements de la région (QOS).

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s félicite nos deux collègues pour leur professionnalisme et leur souhaite un prompt rétablissement. Nous leur apportons tout notre soutien dans leur démarche.

Le Bureau local. Draguignan, le 20 Mars 2024